

LA START-UP WEPROOV PRETE POUR LE RGPD ! PIERRETTE NGO BAKODOCK NOMMEE DELEGUEE A LA PROTECTION DES DONNEES AUPRES DE LA CNIL

WeProov, start up leader des états des lieux digitaux et sécurisés de tout type de bien, annonce que Pierrette NGO BAKODOCK, Chief Legal & Data Protection Officer, est officiellement nommée déléguée à la Protection des Données auprès de la CNIL. Cette nomination permet à WeProov de franchir un pas supplémentaire vers la conformité au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) qui entrera en vigueur le 25 mai prochain.

Alors que 2/3 des start-up avouent ne pas protéger les données personnelles collectées sur leurs clients (étude réalisée par Mailjet en février 2018), WeProov poursuit à l'inverse sa démarche offensive de sécurisation des données privées. Elle déploie d'ailleurs déjà de nombreuses actions pour assurer sa conformité au RGPD.

« Mécanismes cryptographiques, blockchain, horodatage... pour WeProov, la sécurité est mot d'ordre. Mais tout cela n'a de sens que si nous sommes aussi en mesure d'apporter le plus haut niveau de garantie dans l'utilisation des données qui sont collectées. Grâce à l'expertise de Pierrette NGO BAKODOCK nous apportons un gage supplémentaire à ceux qui nous font confiance. Nous sommes donc très fiers de sa désignation qui témoigne de ses qualités professionnelles et de ses connaissances spécifiques pour nous mettre en conformité avec le RGPD », explique **Alexandre Meyer, Président co-fondateur de WeProov.**

Une spécialiste de la data protection pour accompagner la transition vers le RGPD

Juriste titulaire d'un Master 2 en droit du Numérique de l'université de La Rochelle et d'un diplôme de correspondante informatique et libertés/data protection officer (DU CIL/DPO) de l'université de Nanterre, **Pierrette NGO BAKODOCK**, occupe depuis un an le poste de **Chief Legal and Compliance Officer** chez WeProov.

En tant que tel, elle est l'interlocuteur opérationnel pour toutes les problématiques liées au Droit du numérique et à la protection des données à caractère personnel. Elle est également un membre actif du groupe de travail de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC) dédié au RGPD et aux services de confiance.

Dans le contexte du RGPD, elle a pour mission de mettre WeProov en conformité avec cette réglementation. A ce titre, elle sensibilise les membres de l'équipe aux enjeux de la protection des données à caractère personnel ; Tient un registre recensant les traitements de données à caractère personnel effectués par WeProov, assure un suivi d'analyse de risques ; élabore un plan d'action de mise en conformité au RGPD.

La sécurisation des données : une priorité stratégique de WeProov

WeProov fait de la sécurisation des données personnelles une de ses priorités. Déjà membre de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC) et de l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données (AFCDP), la start-up va aujourd'hui plus loin dans sa démarche via différentes actions de mise en conformité au RGPD, telles que :

- La rédaction **d'une politique générale de protection des données personnelles**, qui décrit les grandes orientations de la société en matière **de protection des données à caractère personnel, et les mesures visant à assurer le respect du RGPD ;**
- La formation du personnel impliqué **dans la collecte et le traitement des données à caractère personnel**

- **La rédaction et la mise en ligne d'une charte des données personnelles** des utilisateurs WeProov, les informant sur les modalités de collecte et de traitement de leurs données dans le cadre des activités de WeProov, ainsi que sur les modalités d'exercice de leurs droits ;
 - **L'élaboration de procédures internes** tendant au respect **des dispositions du RGPD**, relatives notamment au **respect des droits des personnes concernées** ;
 - Le renforcement **des mesures techniques de sécurité des données**.
 - **La revue des documents juridiques** notamment **des conditions générales de vente et d'utilisation, des contrats prestataires et des contrats avec les clients**.
-

A propos de WeProov

Après plus d'un an de développement, WeProov a mis au point une solution qui protège l'entreprise contre les conflits, améliore le service client et permet de réaliser des économies significatives. L'application mobile WeProov, lancée en mars 2016 en huit langues, met l'évidence au service de la confiance et a déjà convaincu plus de 15 000 utilisateurs actifs dans le monde. En quelques minutes, WeProov permet de réaliser une preuve indiscutable de l'état d'un objet ou d'un bien, une activité. Grâce à des interfaces dédiées, l'application est déjà utilisée avec succès dans les secteurs de l'automobile, de l'immobilier et de l'assurance, mais aussi dans le domaine de l'économie collaborative.

La start-up a réalisé une levée de fond de près d'un million d'euros en juillet 2017 auprès de CarStudio, BPI France et d'investisseurs privés. Utilisée sur les 5 continents, elle compte à son actif plus de 150 entreprises clientes dont de grandes références comme Hertz, Groupe Foyer ou encore Natixis. A ce jour, ce sont plus de 160 000 états des lieux qui ont été réalisés depuis son lancement.